Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

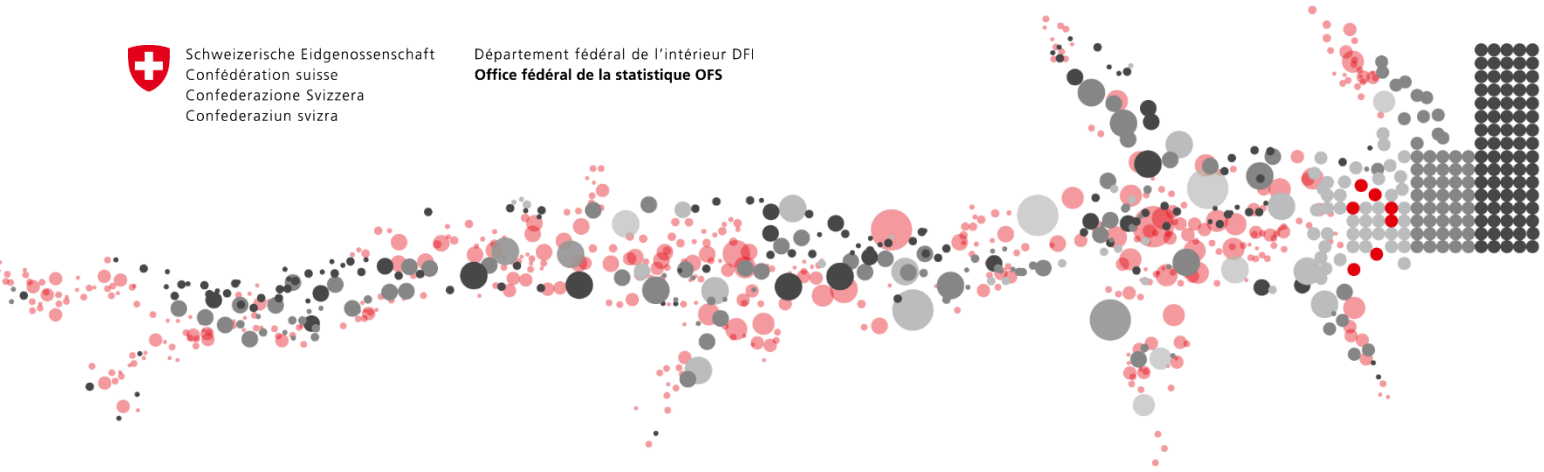

Actualités Statistiques / 15 Éducation et science **Neuchâtel, mai 2026**

L'activité indépendante après la formation professionnelle supérieure

Un titulaire d'un diplôme fédéral sur huit poursuit une activité indépendante après l'obtention du titre, souvent déjà exercée avant la formation. Selon le domaine de formation, les personnes indépendantes optent pour des formes d'entreprise très différentes, illustrant la diversité des parcours professionnels.

En Suisse, 14% de la population active occupée exerce une activité indépendante[1]. Qu'elles exercent une profession libérale ou soient responsables d'une petite ou moyenne entreprise (PME), ces personnes occupent une place essentielle dans le tissu économique national.

Dans certains secteurs professionnels, le travail indépendant est une forme d'activité particulièrement répandue. Dans ces secteurs, il existe un intérêt marqué pour l'acquisition de compétences, notamment dans le domaine de la gestion d'entreprise. La nécessité d'obtenir un diplôme, par exemple dans des secteurs tels que la santé, constitue une condition préalable pour pouvoir légalement exercer une activité indépendante ou pour obtenir une reconnaissance auprès de la clientèle.

La formation professionnelle supérieure (FPS) joue à cet égard un rôle essentiel puisqu'elle permet de développer entre autres ces compétences. Les personnes ayant suivi une formation dans une école supérieure (ES), ayant obtenu un brevet fédéral (BF) ou un diplôme fédéral (DF) disposent ainsi des outils nécessaires pour renforcer une entreprise existante ou débuter une activité indépendante.

Dans ce contexte, il convient de préciser que le brevet fédéral et le diplôme fédéral en particulier, visent explicitement à préparer à l'exercice d'une activité indépendante. Ils poursuivent un double objectif : qualifier des personnes expertes dans leur domaine et les préparer à la gestion et à la conduite d'une entreprise.

Cette publication traite de l'activité indépendante au sein des personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure tout en analysant les caractéristiques de cette activité. Les résultats reposent sur les données collectées lors des enquêtes réalisées auprès des personnes diplômées en 2016, 2018, 2020 et 2022. Une première enquête est réalisée un an après l'obtention du titre. Une deuxième enquête porte sur la situation professionnelle en décembre, quatre ans après l'obtention du titre. Pour cette dernière, les résultats des personnes diplômées en 2016, 2018 et 2020 sont disponibles.

Définition de l'activité indépendante

Pour cette publication, le statut professionnel repose sur les réponses des personnes actives lors de l'enquête sur les personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure. Trois catégories étaient proposées: «employé», «indépendant» ou «collaborateur dans l'entreprise familiale». Seules les personnes ayant sélectionné «indépendant» sont considérées comme exerçant une activité indépendante.

Proportion de personnes indépendantes après la formation professionnelle supérieure

Parmi les personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure, la plus forte proportion de personnes qui exercent une activité indépendante est observée parmi celles ayant obtenu un diplôme fédéral (cf. G1). Un an après l'obtention de leur titre, elles sont 13% à avoir ce statut d'activité et même 17% quatre ans après l'obtention du titre.

Parmi les titulaires d'un diplôme fédéral, c'est le domaine de la «santé, sans la médecine humaine ni le personnel soignant» qui enregistre la plus forte proportion de personnes exerçant une activité indépendante aussi bien un an (70%) que quatre ans (73%)

[1] ESPA 2025 : L'ESPA en bref 2024 - L'enquête suisse sur la population active | Publication

après l'obtention du titre[2]. Les personnes ayant obtenu un diplôme fédéral dans ce domaine avaient principalement obtenu les titres de «naturopathe avec diplôme fédéral» et «thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral». Les formations de ce domaine sont en outre majoritairement suivies par des femmes, ce qui explique la forte proportion d'indépendantes ayant obtenu un diplôme fédéral.

Proportion de personnes diplômées indépendantes par type de diplôme et sexe G1

Personnes diplômées de la FPS actives occupées , années d'examen 2016, 2018, 2020 et 2022, en %

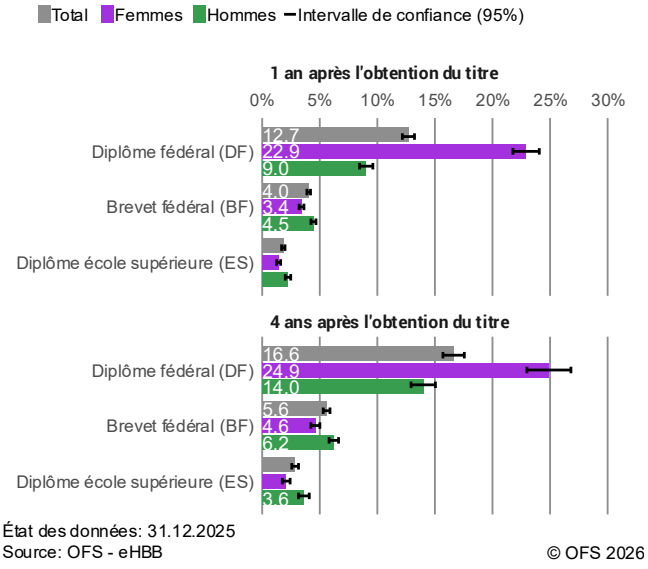

État des données: 31.12.2025
Source: OFS - eHBB

© OFS 2026

Chez les personnes ayant obtenu un brevet fédéral, c'est le domaine de l'«agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires» qui enregistre la plus forte proportion de personnes indépendantes (un an après: 25%; quatre ans après: 39%). Dans le domaine de l'agriculture, les personnes ayant obtenu le titre de «chef/cheffe d'exploitation agricole avec brevet fédéral» sont 37% à être indépendantes un an après l'examen et cette proportion atteint 65% quatre ans après l'obtention du titre. Il est à noter que la proportion de personnes ayant obtenu ce brevet qui travaillaient en tant que collaboratrice dans l'entreprise familiale passe dans ce laps de temps de 24% à 14%. Cette évolution traduit une tendance à gagner en autonomie professionnelle au fil des années.

Chez les titulaires d'un diplôme d'une école supérieure, c'est dans le domaine des «lettres, arts et sciences sociales» que la proportion de personnes indépendantes un an (16%) et quatre ans (22%) après l'obtention de leur titre est la plus élevée. La majorité des personnes ayant obtenu un diplôme dans ce domaine avaient obtenu le titre de «designer diplômée ES en communication visuelle».

Début de l'activité indépendante

La majorité des personnes indépendantes un an après la formation déclarent avoir débuté leur activité indépendante avant l'obtention de leur titre (cf. G2). Cette tendance à poursuivre une activité indépendante après l'obtention du titre de la FPS est particulièrement marquée parmi les titulaires d'un diplôme fédéral. En effet, près de trois quarts d'entre eux étaient déjà indépendants avant l'obtention de leur titre, dans le domaine de la «santé, sans la médecine humaine ni le personnel soignant» cette proportion atteint même 98%. Ces titulaires font ainsi partie des personnes qui se sont formées en vue de valider ou approfondir leurs compétences mais parfois également pour être reconnus par le système de santé suisse.

Début de l'activité indépendante par type de diplôme G2

Personnes diplômées de la FPS exerçant une activité indépendante, années d'examen 2016, 2018, 2020 et 2022, en %

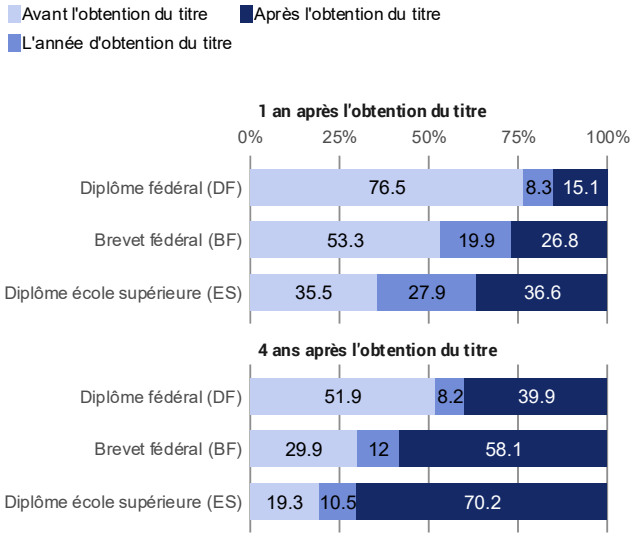

État des données: 31.12.2025
Source: OFS - eHBB

© OFS 2026

Quatre ans après l'obtention de leur titre, ce sont particulièrement les titulaires d'un diplôme d'une école supérieure (70%) et les titulaires du brevet fédéral (58%) qui ont commencé leur activité indépendante après l'obtention du titre. Atteignant 85%, ce taux est particulièrement élevé parmi les personnes ayant obtenu un diplôme d'une école supérieure dans le domaine «architecture et bâtiment».

[2] Des tableaux contenant les résultats par domaine de formation et par sexe sont disponibles sur le site internet : Annexes

Forme de l'activité indépendante

La forme de l'activité indépendante est étroitement liée à la nature de la profession exercée et aux modalités d'organisation du travail. Plusieurs formes d'activités indépendantes étaient relevées dans l'enquête. Les professions libérales (thérapeutes, architectes) se caractérisent par un exercice personnel et autonome, fréquemment soumis à des cadres réglementaires spécifiques et organisé au sein de structures telles que des cabinets ou des études. Le travail en freelance correspond à une logique de prestation de services caractérisée par une plus grande flexibilité organisationnelle et une moindre institutionnalisation. L'exercice au sein de sa propre entreprise implique une prise en charge élargie des responsabilités économiques, juridiques et stratégiques, dépassant la seule mise à disposition de compétences professionnelles. Ces formes d'activités sont relevées depuis 2023 en distinguant les situations de fondation de cabinet ou d'entreprise de celles de reprise.

La forme de l'activité indépendante varie selon les types de diplôme et plus spécifiquement avec les domaines de formation. Près de la moitié des titulaires d'un diplôme fédéral ont créé un cabinet dans le cadre de l'exercice d'une profession libérale (cf. G3). Parmi ces personnes, neuf sur dix avaient étudié dans le domaine de la «santé, sans la médecine humaine ni le personnel soignant» (94%). Les femmes étant très fortement représentées parmi les personnes diplômées de ce domaine, elles constituent également une part importante des personnes ayant fondé leur cabinet (70%). Près d'un quart des titulaires d'un diplôme fédéral exerçant une activité indépendante reprennent une entreprise tandis qu'environ un cinquième fondent leur propre entreprise. Plus de la moitié des personnes ayant repris une entreprise (57%) avaient suivi une formation dans le domaine «agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires».

En revanche, chez les titulaires d'un brevet fédéral, la moitié ont fondé leur propre entreprise, tandis qu'un quart ont repris une structure existante. Parmi les personnes ayant repris une entreprise, la moitié (58%) avaient suivi une formation dans le domaine «agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires».

Quant aux titulaires d'un diplôme d'une école supérieure, la répartition s'équilibre principalement entre trois formes : la reprise d'une entreprise (22%), la fondation d'une entreprise (33%) et le travail sur mandat (freelance, 32%).

En comparaison, les personnes diplômées des hautes écoles travaillant de manière indépendante un an après l'obtention de leur titre déclarent plus souvent travailler sur la base de mandats (51% Master HEU, 57% bachelor HES)[3]. Un peu moins d'un tiers des titulaires d'un bachelor HES et environ un quart des titulaires d'un master HEU ont fondé une entreprise.

Forme de l'activité indépendante une année après l'obtention du titre par type de diplôme G3

Personnes diplômées de la FPS exerçant une activité indépendante, année d'examen 2022, en %

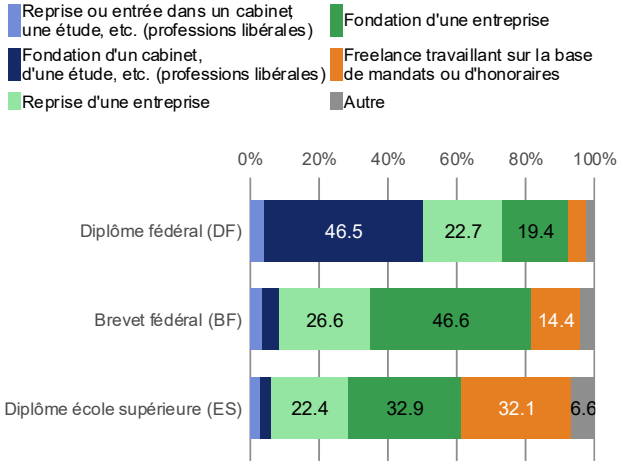

État des données: 31.12.2025
Source: OFS - eHBB

© OFS 2026

Nombre de personnes sous la responsabilité hiérarchique

Le nombre de personnes placées sous la responsabilité hiérarchique d'une personne indépendante constitue un indicateur permettant d'apprécier sa qualité d'employeuse. Il permet également d'appréhender la taille de l'entreprise, en offrant une mesure simple de son niveau de structuration. Cela permet enfin de mieux comprendre les formes que peut prendre l'activité indépendante.

La majorité des personnes exerçant une activité indépendante n'ont pas de personnel sous leur responsabilité hiérarchique, que ce soit un an ou quatre ans après l'obtention d'un titre de la formation professionnelle supérieure (cf. G4). Toutefois, quatre ans après la fin de la formation, on observe une légère progression du nombre de personnes indépendantes encadrant une petite équipe de moins de cinq personnes.

Deux domaines de formation des titulaires d'un diplôme fédéral se démarquent. Ainsi, les personnes ayant obtenu un diplôme dans le domaine «agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires» représentent plus de la moitié des personnes indépendantes employant entre une et cinq personnes (51% un an après et 57% quatre ans après l'obtention du titre). En revanche, pour les titulaires indépendants sans personnel, les proportions les plus élevées se trouvent dans le domaine de la «santé, sans la médecine humaine ni le personnel soignant» (66% un an après et 58% quatre ans après l'obtention du titre).

[3] Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles (EHA), année de diplôme 2022. HEU : hautes écoles universitaires, HES : hautes écoles spécialisées.

Nombre de personnes sous la responsabilité hiérarchique par type de diplôme G4

Personnes diplômées de la FPS exerçant une activité indépendante, années d'examen 2016, 2018, 2020 et 2022, en %

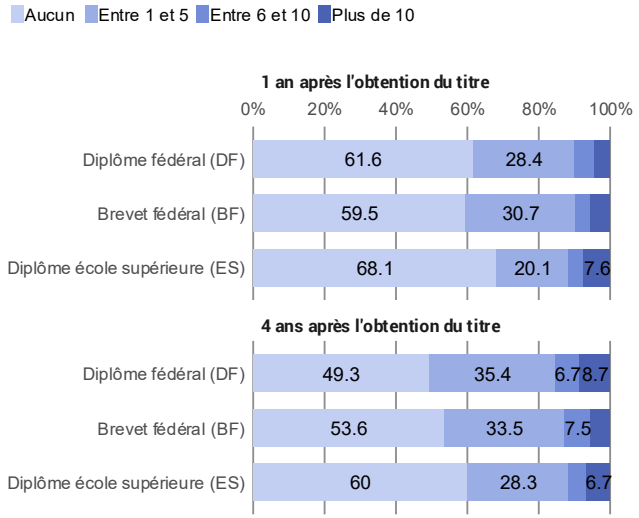

État des données: 31.12.2025
Source: OFS - eHBB

© OFS 2026

Durée hebdomadaire du travail

Pour comprendre l'ampleur du travail des personnes indépendantes, on examine le nombre total d'heures hebdomadaires consacrées à l'ensemble des activités rémunérées, ce qui inclut les activités accessoires et les activités secondaires. Afin de mieux cerner la particularité de l'activité indépendante, et à titre de comparaison, le nombre d'heure est également présenté pour les personnes employées.

Un an après l'obtention de leur diplôme fédéral, la moitié des personnes employées déclarent avoir travaillé entre 42h et 48h par semaine (cf. G5). Parmi les personnes indépendantes, la variation est plus grande avec des charges de travail allant de 32h à 55h. Cette plus grande variabilité de la charge de travail s'observe aussi quatre ans après l'obtention du titre et dans les autres types de diplôme. Certaines personnes indépendantes travaillent, surtout dans la période suivant l'obtention du titre, moins que les personnes employées. Parallèlement, une proportion nettement plus élevée de personnes indépendantes travaillent un plus grand nombre d'heures par semaine.

Les durées médianes du travail hebdomadaire des personnes employées se situent entre 42 et 45 heures par semaine. La valeur médiane plus élevée observée chez les personnes indépendantes (44 à 50 heures) suggère une charge de travail généralement plus importante.

Le domaine «agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires» se démarque des autres par le fait que la différence du nombre d'heures relevées entre les personnes employées et les personnes indépendantes est forte. Aussi bien un an que quatre ans après l'obtention d'un brevet fédéral ou d'un diplôme fédéral, le nombre d'heures médian est de 60h pour les personnes indépendantes ayant obtenu leur titre dans ce domaine, contre 43 à 45h pour celles employées. La charge de travail élevée des personnes indépendantes dans le domaine de formation «agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires» contribue ainsi, au moins en partie, à expliquer les écarts importants observés par rapport aux personnes employées quatre ans après la formation professionnelle supérieure.

Durée hebdomadaire effective du travail par type de diplôme G5

Personnes diplômées de la FPS employées ou indépendantes , années d'examen 2018, 2020 et 2022, en heures

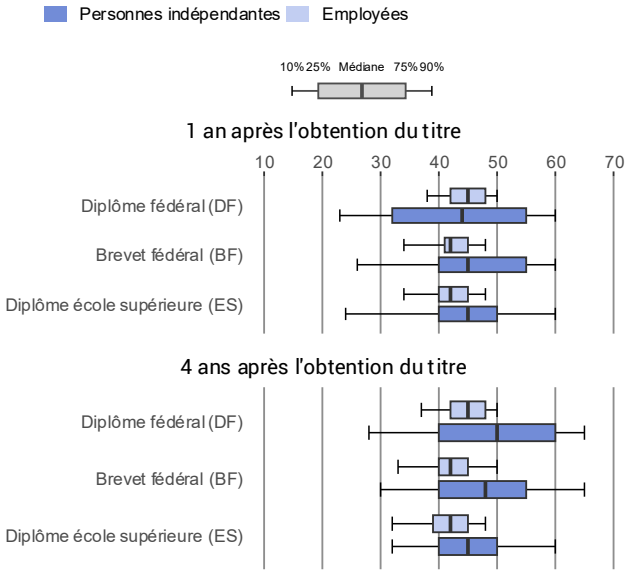

Note: La durée hebdomadaire effective du travail est calculée sur la base des heures moyennes de toutes les activités rémunérées déclarées lors de l'enquête.

État des données: 31.12.2025
Source: OFS - eHBB

© OFS 2026

Actualités Statistiques
Édition unique avec un layout simple qui ne correspond pas au standard typographique habituel des publications générales de l'OFS.

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS) / **Renseignements:** ehbb@bfs.admin.ch, tél. +41 58 483 93 66 / **Rédaction:** Sandra Chevalley, OFS / **Contenu:** Sandra Chevalley, BILD-S/ **Langue du texte original:** Français / **Traduction:** Section BILD-S / **Téléchargement:** www.statistique.ch / **Copyright:** OFS, Neuchâtel 2026 - La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.